

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

## **mikrozid® AF wipes**      **No Change Service!**

Version  
05.20

Date de révision:  
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

---

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : mikrozid® AF wipes

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants et produits biocides généraux

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fabricant : Schülke & Mayr GmbH  
Robert-Koch-Str. 2  
  
22851 Norderstedt  
Allemagne  
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0  
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318  
mail@schuelke.com  
www.schuelke.com

Importateur : Schülke & Mayr AG  
Hungerbuelstrasse 22  
  
8500 Frauenfeld  
Suisse  
Téléphone: +41 44 466 55 44  
Téléfax: +41-44-466 55 33  
mail.ch@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Specialists  
+49 (0)40/ 521 00 666  
AD@schuelke.com

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse: 145 (24 h)  
Carechem 24 International: +49 89 220 61012

---

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

## **mikrozid® AF wipes**      **No Change Service!**

Version  
05.20

Date de révision:  
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

#### Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

propan-1-ol

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

A un effet dégraissant sur la peau.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

## **mikroZid® AF wipes**      **No Change Service!**

Version  
05.20

Date de révision:  
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

Nature chimique : Solution hydroalcoolique sur textile non-tissé

### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
propan-1-ol	71-23-8 200-746-9 603-003-00-0 01-2119486761-29-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 30 - < 50
éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 20 - < 30

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.  
Appeler un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.
- Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appro- : Poudre sèche



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

## **mikrozid® AF wipes**      **No Change Service!**

Version  
05.20

Date de révision:  
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Éviter une exposition directe au soleil. Température de stockage recommandée: 15 - 25°C

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec des agents oxydants.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
propan-1-ol	71-23-8	VME	200 ppm 500 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
éthanol	64-17-5	VME	500 ppm 960 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	1.000 ppm 1.920 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
propan-1-ol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	136 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	268 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1723 mg/m <sup>3</sup>
éthanol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1900 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	343 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

## **mikrozid® AF wipes**     **No Change Service!**

Version  
05.20

Date de révision:  
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

	Travailleurs	peau Inhalation	systemiques Long terme - effets systemiques	950 mg/m3
--	--------------	--------------------	---	-----------

### **Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
propan-1-ol	Eau douce	6,83 mg/l
	Sol	1,49 mg/kg
	Sédiment marin	2,75 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	27,5 mg/kg
éthanol	Eau de mer	0,983 mg/l
	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
	Sédiment marin	2,9 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l

## **8.2 Contrôles de l'exposition**

### **Équipement de protection individuelle**

Protection des mains

Remarques : Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>120 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection..

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : Solution hydroalcoolique sur textile non-tissé

Couleur : incolore

Odeur : d'alcool

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion/point de congélation : < -5 °C  
de la solution active

Température de décomposition : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : env. 80 °C  
de la solution active

Limite d'explosivité, supé- : 17,5 % (v)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

## **mikroZid® AF wipes**      **No Change Service!**

Version  
05.20

Date de révision:  
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

---

rieure / Limite d'inflammabilité supérieure		Matière première
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 2,1 % (v)	Matière première
Point d'éclair	: 27 °C	Méthode: DIN 51755 Part 1 de la solution active
Température d'auto-inflammation	: 425 °C	Matière première
pH	: Non applicable	
Viscosité		
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible	
Viscosité, cinématique	: non déterminé	
Temps d'écoulement	: < 15 s à 20 °C	Méthode: DIN 53211 de la solution active
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	: (20 °C)	complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable	
Pression de vapeur	: env. 50 hPa (20 °C)	de la solution active
Densité	: env. 0,89 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)	de la solution active
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible	

### **9.2 Autres informations**

Explosifs	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Inflammabilité (liquides)	: Liquide et vapeurs inflammables. Remarques: de la solution active
Auto-inflammation	: Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** -†

## **mikroZid® AF wipes**      *No Change Service!*

Version  
05.20

Date de révision:  
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

Taux de corrosion du métal : Aucune raisonnablement prévisible.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### **10.2 Stabilité chimique**

Ce produit est chimiquement stable.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucune raisonnablement prévisible.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **propan-1-ol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): env. 8.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 33,8 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 4.032 mg/kg  
Méthode: Valeur de littérature

##### **éthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 8.300 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Souris): 39 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** -t

## **mikrozid® AF wipes**      **No Change Service!**

Version  
05.20

Date de révision:  
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 20.000 mg/kg

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **propan-1-ol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **éthanol:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Produit:**

Méthode : Avis d'expert  
Résultat : irritant  
Remarques : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

### **Composants:**

#### **propan-1-ol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

#### **éthanol:**

Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **propan-1-ol:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** -t

## **mikrozid® AF wipes**      **No Change Service!**

Version  
05.20

Date de révision:  
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

|| Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **éthanol:**

|| Type de Test : Test de Maximalisation  
|| Espèce : Cochon d'Inde  
|| Méthode : OCDE ligne directrice 406  
|| Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **propan-1-ol:**

|| Mutagenicité sur les cellules : Non mutagène dans le test d'Ames.  
|| germinales- Evaluation

##### **éthanol:**

|| Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test  
|| d'Ames)  
|| Système d'essais: Salmonella typhimurium  
|| Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-  
|| lique  
|| Méthode: OCDE ligne directrice 471  
|| Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

|| Génotoxicité in vivo : Résultat: N'est pas mutagène

|| Mutagenicité sur les cellules : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mam-  
|| germinales- Evaluation maliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **propan-1-ol:**

|| Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-  
|| gène.

##### **éthanol:**

|| Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimenta-  
|| tions animales.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **propan-1-ol:**

|| Incidences sur le dévelop- : Espèce: Rat  
|| pement du fœtus Voie d'application: Inhalation (vapeur)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

## **mikrozid® AF wipes**     **No Change Service!**

Version  
05.20

Date de révision:  
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 8,6 mg/l

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la ferti-  
- Evaluation : lité.

### **éthanol:**

Incidences sur le dévelop- : Espèce: Rat  
- pement du fœtus : Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 2.000 Poids corporel  
mg / kg

Toxicité pour la reproduction : Des expériences sur l'animal ont démontré des effets muta-  
- Evaluation : gènes et tératogènes.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### **Composants:**

#### **propan-1-ol:**

||Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **éthanol:**

||Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **propan-1-ol:**

||Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique  
spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### **éthanol:**

||Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité à dose répétée**

### **Composants:**

#### **éthanol:**

||Espèce : Rat  
||NOAEL : 1.730 mg/kg  
||LOAEL : 3.160 mg/kg  
||Voie d'application : Oral(e)  
||Durée d'exposition : 90 d

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

## **mikrozid® AF wipes**      **No Change Service!**

Version  
05.20

Date de révision:  
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Composants:**

##### **propan-1-ol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 3.200 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3.642 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Chlorella pyrenoidosa (Chlorelle)): 1.150 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 68,3 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

##### **éthanol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.140 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 5.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les : CI50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): > 100 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** -t

## **mikrozid® AF wipes**      **No Change Service!**

Version  
05.20

Date de révision:  
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

|| algues/plantes aquatiques      Durée d'exposition: 72 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité      :    Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6  
Remarques: de la solution active

#### Composants:

##### **propan-1-ol:**

|| Biodégradabilité      :    Type de Test: aérobique  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 75 %  
Durée d'exposition: 20 d

##### **éthanol:**

|| Biodégradabilité      :    Type de Test: aérobique  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 5 d  
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **propan-1-ol:**

|| Coefficient de partage: n-      :    log Pow: 0,2 (25 °C)  
octanol/eau                              Méthode: OCDE Ligne directrice 117

##### **éthanol:**

|| Bioaccumulation                      :    Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.  
Coefficient de partage: n-      :    log Pow: -0,14  
octanol/eau                              Méthode: Valeur calculée

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **propan-1-ol:**

|| Mobilité                                      :    Remarques: Mobile dans les sols

##### **éthanol:**

|| Mobilité                                      :    Remarques: Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

## **mikrozid® AF wipes**      *No Change Service!*

Version  
05.20

Date de révision:  
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

---

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Peut-être éliminé avec les ordures ménagères sous réserve que les réglementations soient observées et accord avec l'exploitant de la décharge et les autorités compétentes.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3175  
IMDG : UN 3175  
IATA : UN 3175

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.  
(propan-1-ol, éthanol)  
IMDG : SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.  
(propan-1-ol, ethanol)

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

## **mikrozid® AF wipes** *No Change Service!*

Version  
05.20

Date de révision:  
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

**IATA** : Solids containing flammable liquid, n.o.s.  
(propan-1-ol, ethanol)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADR</b>	: 4.1	
<b>IMDG</b>	: 4.1	
<b>IATA</b>	: 4.1	

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 40  
Étiquettes : 4.1  
Code de restriction en tunnels : (E)

**IMDG**  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 4.1  
EmS Code : F-A, S-I

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 448  
Instruction d'emballage (LQ) : Y441  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Flammable solid

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 445  
Instruction d'emballage (LQ) : Y441  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Flammable solid

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**  
Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**  
Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

## **mikrozid® AF wipes**      **No Change Service!**

Version  
05.20

Date de révision:  
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

Remarques : Transport conformément à la disposition spéciale 216

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:  
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 20.000 kg

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe B

Numéro d'enregistrement : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux:  
Catégorie d'utilisation: Produit commercial CHZN2448

Composés organiques volatils : Suisse. Ordonnance sur les COV, Annexe II (Produits)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 46,70 %

#### **Autres réglementations:**

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et

Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

#### **Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC : Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire, des obligations/restrictions réglementaires s'appliquent

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

## **mikrozid® AF wipes**      **No Change Service!**

Version  
05.20

Date de révision:  
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
ISHL	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

|| Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations **Texte complet pour phrase H**

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **Texte complet pour autres abréviations**

Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	:	valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une popula-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

## **mikrozid® AF wipes**      **No Change Service!**

Version  
05.20

Date de révision:  
13.11.2023

Date de dernière parution: 26.08.2022

tion test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.